

« La Machine à coudre »

Spectacle sur les violences faites aux femmes
et le poids de la tradition

par le THEATRE DU COPION et l'ONG ASMADE

En tournée en Belgique et en France
En octobre et novembre 2011

Avec

Elisabeth Tinbkieta Boukougou
Fidèle Nassa
Mariam Ouedraogo
Crepin Simpore

de l'ONG ASMADE

Mise en scène :
Alba Izzo



Crépin, Mariam, Fidèle et Elisabeth, de l'ONG ASMADE

Le spectacle

Une petite fille est excisée, elle devient femme et son père lui choisit un mari.

Elle est la quatrième épouse, elle accouche d'une fillette.

Elle veut pour son enfant une autre vie, son mari s'y oppose.

La fillette grandit et suit des cours du soir pour devenir couturière.

Elle est douée et ses travaux sont remarqués par un riche marchand, il lui commande deux tenues.

Hélas, son père décide de la donner en mariage, elle doit abandonner son projet.

La jeune fille se révolte et fuit la maison familiale. Son espoir : réaliser les deux tenues, gagner sa vie et son autonomie.

Pour cela, il lui faut une machine à coudre et une machine à coudre, ça coûte cher...

L'argument

Que ce soit au Nord ou au Sud, la femme subit.

L'égalité des sexes est un objectif commun mais bien lointain. Les violences faites aux femmes sont universelles, elles ont des formes diverses selon les cultures, les institutions mais les résultats sont les mêmes, c'est la femme qui trinque.

Chacune lutte et si les violences diffèrent, il arrive que les moyens pour les combattre soient identiques.

Au Burkina, la tradition dicte le quotidien d'une masse de la population, loi ancestrale.

La tradition joue souvent un rôle discriminatoire pour les femmes dans plusieurs domaines et est souvent un frein à l'émancipation :

-l'instruction qui privilégie aujourd'hui encore les études des garçons par rapport à l'instruction des filles;

-la soumission à l'homme, qu'il soit père, frère ou mari. Cette soumission est également celle du corps féminin, qui passe notamment

par le cycle infernal des maternités, car une femme stérile (ou qui conçoit difficilement) a très peu de valeur, et cela quasiment dans toutes les sociétés africaines, qu'elles soient rurales ou urbaines;

- le droit de disposer librement de son corps (le droit d'avorter, d'utiliser des méthodes contraceptives sans la permission de l'homme);
- la polygamie, système archaïque valable à d'autres époques (face à la mortalité infantile élevée et aux durs labeurs des champs qui requérait beaucoup de bras valides), elle devient obsolète et anachronique aujourd'hui. Si elle met tant de temps à disparaître, c'est par la volonté des hommes qui ne veulent pas renoncer aux immenses privilèges hérités de la tradition.

Mais, il faut également dire que le grand ennemi de la femme est une autre femme. En effet, ce sont aussi les mères qui sont les gardiennes de la tradition et de sa transmission à leurs filles; la cellule familiale est la véritable matrice du travail de domestication et d'aliénation des filles. C'est dans la cellule familiale, entre père et mère, que se transmettent et se cultivent les premiers stéréotypes liés au sexe des enfants. C'est aussi dans la cellule familiale large que les parents proches contribuent à caractériser la fille, différente du garçon, à renforcer les stéréotypes.

Les partenaires

LE THEATRE DU COPION

Le Théâtre du Copion est une troupe de théâtre action qui existe depuis plus de 25 ans, nous travaillons en Communauté française avec des publics fragilisés, dits « culturellement et socialement défavorisés », des demandeurs d'emploi, des personnes au revenu d'intégration sociale, des organismes d'insertion socioprofessionnelle, des CPAS, des centres de formation en alternance, des associations, des écoles, des mouvements d'éducation permanente, ... sur des projets de création de spectacles, d'ateliers d'écriture, de valorisation et d'estime de soi. Nous mettons le théâtre, en tant qu'outil d'expression et de réflexion, à la disposition de tout un chacun.

Nos spectacles qui, par différents jeux d'écriture, de langage, de théâtre suscitent la prise de parole et la participation créative du public sont toujours accompagnés d'animations.

Nous abordons des thèmes qui touchent à la vie quotidienne de tous, de gens d'ici mais aussi d'ailleurs. Les thèmes que nous traitons dans nos spectacles sont une amorce à une réflexion du spectateur sur ses comportements, un questionnement sur la société qui l'entoure et l'incitent à être d'avantage acteur de son vécu, de ses projets de vie et un levier pour un changement de société.

Depuis quelques années, le Théâtre du Copion collabore avec l'ONG ASMADE sur des projets de création, d'animation et de formation, aussi bien en Belgique qu'au Burkina. Des comédiens animateurs burkinabè ont été formés à la création collective liée au développement. A ce jour, des spectacles sur des sujets tels que les mutuelles de santé, l'assainissement de l'habitat, l'environnement, l'hygiène alimentaire, le chômage des jeunes, l'accès aux soins de santé ont été diffusés auprès des populations du Nord et du Sud, les informant sur des pratiques favorisant un bon développement (« *Le petit coin* », « *Kyoto mon amour* », « *Aquasou* », « *C'est la vie* », « *Le Fil* »,...).

ASMADE

ASMADE est une ONG du Burkina Faso qui œuvre à l'amélioration de la condition humaine dans des secteurs aussi vitaux que l'accès aux soins de santé, l'assainissement de l'habitat, l'accès à l'eau, l'hygiène alimentaire. Travailler à cela demande une information, une éducation, une participation active des personnes concernées.

ASMADE est membre de plusieurs réseaux d'acteurs communautaires qui œuvrent pour la promotion des droits sociaux de base que sont l'éducation, la santé et la sécurité alimentaire.

L'ONG poursuit les objectifs suivants :

- Aider les organisations de base à traduire leurs préoccupations en projets réalistes pour participer à la lutte contre la pauvreté ;
- Œuvrer pour la promotion des droits sociaux (santé, éducation,...) des populations à la base.

En tant qu'association de développement, ASMADE exécute en collaboration avec ses partenaires, des programmes dans les domaines suivants :

- La promotion de la santé par l'assainissement, la mise en place de mutuelles et l'appui à l'accès aux services en santé de la reproduction ;
- La promotion de l'éducation et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes ;
- L'appui aux actrices du secteur de l'alimentation de rue ;
- La promotion des échanges interculturels Sud-Sud et Nord-Sud.

L'ONG est très active dans les domaines d'insertion professionnelle des jeunes ; de la promotion des échanges culturels Sud-Sud et Nord-Sud. Les réalisations dans ces domaines sont nombreuses et variées :

- Organisation et inscription des jeunes pour des formations en entrepreneuriat, en informatique, en techniques d'entretien pour la recherche d'emploi
- Organisation d'ateliers de formation en techniques d'animation

théâtrales et d'écriture collective aboutissant à la création de pièces de théâtre

-Recrutement de stagiaires au sein de la structure et appui au placement dans d'autres institutions (comptabilité, secrétariat, animation, ...)

-Organisation de rencontres thématiques, de conférences sur les thèmes touchant les jeunes (emploi, sexualité, SIDA, ...)

-La co-production et la diffusion de plusieurs pièces de théâtre en support aux projets pour la communication sociale et le plaidoyer.

Ce spectacle est soutenu dans sa partie animation (à la demande) par le GAMS Belgique (Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles féminines). Il s'agit d'un groupe d'hommes et de femmes africains et européens qui luttent pour l'abolition des mutilations génitales féminines.

Fiche technique

Mise en scène : Alba Izzo

Comédiens (de l'ONG ASMADE) : Elisabeth Tinbkieta Boukougou, Fidèle Nassa, Mariam Ouedraogo et Crepin Simpire

Public : tout public et scolaire à partir de 14 ans

Montage : 2h

Démontage : 1h

Ampérage : minimum 16 ampères

Salle : si possible occultée

Plateau : 6m d'ouverture, 5m de profondeur, 3m de hauteur

(si d'autres données techniques, prendre contact avec la compagnie)

Débat : après le spectacle avec les comédiens et la possibilité d'une intervenante (à la demande) du GAMS Belgique (Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles féminines).

Dessin : Arnold De Spiegeleer

La diffusion de ce spectacle soutient les activités de l'ONG ASMADE.

Possibilité d'achat d'artisanat burkinabè, vendu après la représentation, au profit intégral de l'ONG.



Les violences faites aux femmes

« La machine à coudre » aborde un grand nombre de thématiques telles que le mariage forcé, la polygamie, le poids de la tradition ou encore l'excision.

Ces mots peuvent nous paraître étrangers à nous, européens. Mais quand on y regarde de plus près, notre pays ne semble pas faire l'exception à une tendance mondiale de violences à l'encontre de la femme.

En effet, nous pouvons lire dans une étude du secrétaire général de l'ONU que : *« la violence à l'égard de la femme n'est pas confinée à une culture, une région ou un pays donnés, ni à un groupe spécifique de femmes dans une société. Les diverses manifestations de cette violence et les expériences personnelles des femmes sont toutefois influencées par des facteurs tels que l'ethnicité, la classe sociale, l'âge, l'orientation sexuelle, l'incapacité, la nationalité et la religion ».*

Les violences sont multiples et empruntent diverses formes. Elles sont présentes à tous les stades de l'existence de la femme : avant même sa naissance jusqu'à sa mort. On estime à plus de 60 millions le nombre de femmes ayant « disparu » dans le monde en raison de la sélection prénatale selon le sexe et de l'infanticide des bébés de sexe féminin. Chaque année, des millions de femmes sont violées par leur compagnon, un proche, un ami ou un inconnu, par leur employeur ou un collègue, ou encore par des soldats ou des membres de groupes armés.

La violence au sein de la famille est un phénomène endémique dans le monde entier ; la très grande majorité des victimes en sont des femmes et des filles. Aux États-Unis, par exemple, les femmes représentent près de 85% des victimes des violences domestiques.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), environ 70% des

femmes victimes d'homicide ont été tuées par leur compagnon.

Dans presque tous les cas, ce sont des armes légères et de petit calibre qui sont utilisées. Les femmes et les enfants représentent près de 80% des victimes de ces actes, d'après le Secrétaire général des Nations Unies.

Si des campagnes courageuses, menées à bouts de bras, voient le jour à travers le monde, les violences se poursuivent et se transforment avec l'évolution des techniques de communication. Ces campagnes ont pour mérite de conscientiser de plus en plus sur le phénomène mais, sur le plan juridique, peu de choses bougent. En effet, l'incrimination de ces actes de violence n'est pas systématique. Il existe, certes, des avancées timides en termes d'élaboration de lois par les états mais celles-ci restent insuffisantes et incohérentes.

Bien que des cadres juridiques et principes directeurs internationaux soient mis en place pour combattre les différentes formes de cette violence, il reste beaucoup à faire, au niveau national, afin de faire appliquer ces multiples politiques, règles et normes juridiques internationales.

Quoique profondément enracinée dans la relation structurelle d'inégalité qui existe entre les femmes et les hommes, la violence à l'égard des femmes n'est toutefois pas immuable. En effet, elle pourrait être réduite voire même complètement éliminée avec la volonté politique et les ressources nécessaires.

En outre, la violence à l'égard des femmes est lourde de conséquences pour les femmes, leurs enfants mais aussi plus largement pour l'ensemble de la société car « *elle affaiblit la production économique, draine les ressources des services publics et des employeurs, et réduit la formation du capital humain* ». Cette forme de violence pourrait avoir de graves répercussions économiques si rien n'est fait pour la combattre.

En Belgique

Selon une étude menée par Amnesty International en Belgique, un ménage belge sur trois connaît dans son entourage des cas graves de violences conjugales.

Afin de respecter plus efficacement les engagements contractés dans la lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes et de mieux s'acquitter de leurs obligations, les états élaborent des Plans d'Actions Nationaux.

Ce n'est qu'en 2001 qu'on élabore en Belgique le premier Plan d'Action contre la violence faite aux femmes. Les actions de lutte contre les violences faites aux femmes sont alors établies de façon concertée et coordonnée. Ce n'est qu'en 2006 que, pour la première fois, on voit naître une définition en consensus commun.

Le PAN actuellement en vigueur (PAN 2010-2014) comprend dans son champ d'action la violence entre partenaires, mais également les autres formes de violences intrafamiliales (mariages forcés, violences dites liées à l'honneur et mutilations génitales féminines).

La violence entre partenaires est la forme la plus courante de violence subie au sein du foyer.

Le PAN 2010-2014 entend par violences dans les relations intimes « *un ensemble de comportements, d'actes, d'attitudes, de l'un des partenaires ou ex-partenaires, qui visent à contrôler et dominer l'autre. Elles comprennent les agressions, les menaces ou les contraintes verbales, physiques, sexuelles, économiques répétées ou amenées à se répéter portant atteinte à l'intégrité de l'autre et même à son intégration professionnelle. Ces violences affectent non seulement la victime, mais également les autres membres de la famille, parmi lesquels les enfants. Elles constituent une forme de violence intrafamiliale* ».

Bien entendu, dans la plupart des cas, les auteurs de violence sont des hommes et les victimes, des femmes. Malheureusement, la violence entre partenaires est, en fait, le reflet dans la sphère privée des relations de pouvoirs inégales entre hommes et femmes dans la sphère publique.

Certaines initiatives intéressantes ont vu le jour en Belgique comme par exemple une Journée internationale contre les violences faites aux femmes, des spots télévisés, instauration d'une journée « toutes en jupes » ou encore la création, en 2009, d'un numéro vert (080030030). La gestion de la centrale téléphonique est assurée par l'ASBL Cap Sciences humaines, association de défense des droits de la femme. Parmi les campagnes les plus importantes citons également la campagne « Halte à la violence d'Amnesty international ou encore la campagne « Ruban blanc ».

Des refuges pour femmes battues, des foyers maternels voient également le jour dans cette même dynamique.

Et au Burkina Faso ?

Un rapport de la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de la Promotion de la Femme au Burkina Faso fait état d'une situation similaire à celle dans le monde : les violences sont multiples et touchent tous les cycles de vie de la femme (avant la naissance, à la naissance, à la petite enfance, à l'adolescence, à l'âge adulte, à la vieillesse).

Les différentes formes de violences faites aux femmes :

- Avant la naissance : fœtus féminin victime d'avortement ;
- A la naissance : infanticide des bébés de sexe féminin ;
- Petite enfance : excision, maltraitance, viol, pédophilie, surcharge de travaux domestiques, ... ;
- A l'adolescence : mariage précoce et/ ou forcé, harcèlement sexuel, exclusion de fille-mère, ... ;
- A l'âge adulte :
 - Dans le mariage : polygamie, viol conjugal, adultère du mari, grossesse contestée, répudiation, abandon de famille, coups et blessures volontaires, ...
 - Après le mariage : retrait des enfants, refus de donner la pension alimentaire, lévirat, ..
 - A la vieillesse : négation de la qualité de femme, exclusion sociale, ...

Les causes des violences :

- Persistance des stéréotypes véhiculés par les médias et le système éducatif
- Banalisation de la violence dans la société
- Méconnaissance des droits par la femme
- Peur du jugement social
- Non-application des textes de loi
- Difficile accès des femmes à la justice

Les conséquences :

- Le mariage précoce et/ ou forcé (conséquences sociales et psychologiques, infection du VIH/ SIDA, frigidité,...)
- Accusation de sorcellerie
- L'excision (traumatisme, mort, hémorragie, complication gynécologique, problèmes de désir sexuel,...)

Mais que signifie ce dernier terme : l'excision. Il s'agit en fait d'un type de mutilations génitales féminines. Au Burkina Faso, 76,6% des femmes sont excisées.



Quelques thèmes abordés dans le spectacle

Mutilations génitales féminines

(Explications empruntées à la bande dessinée « Diariatou face à la tradition », Fabienne Richard, GAMS Belgique)

Que sont les mutilations sexuelles féminines?

Les mutilations sexuelles féminines désignent toutes les interventions aboutissant à une ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou toute autre mutilation de ces organes pratiquée pour des raisons culturelles ou autres et non à des fins thérapeutiques (Organisation Mondiale de la Santé, 1997)

On parle d'**excision** quand le clitoris a été coupé (et une partie ou la totalité des petites lèvres). Cela représente 80% des cas de mutilations sexuelles.

On parle d'**infibulation** quand après avoir coupé le clitoris et les petites lèvres, les grandes lèvres sont cousues ensemble ne laissant qu'un petit orifice pour le passage des urines et du sang des règles.

Quels pays sont concernés?

- ✓ **28 pays africains** (regarde sur la carte !)
- ✓ Quelques groupes ethniques dans la péninsule arabique et en Indonésie.
- ✓ **Mais aussi** dans les **pays d'accueil en occident**: Europe, USA, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande

La forme la plus sévère, l'infibulation, est surtout pratiquée en Afrique de l'Est (Somalie, Djibouti, Soudan, Egypte, Ethiopie, Erythrée), mais peut aussi se retrouver en moindre proportion dans certains pays d'Afrique de l'Ouest (Mali, Nigeria)

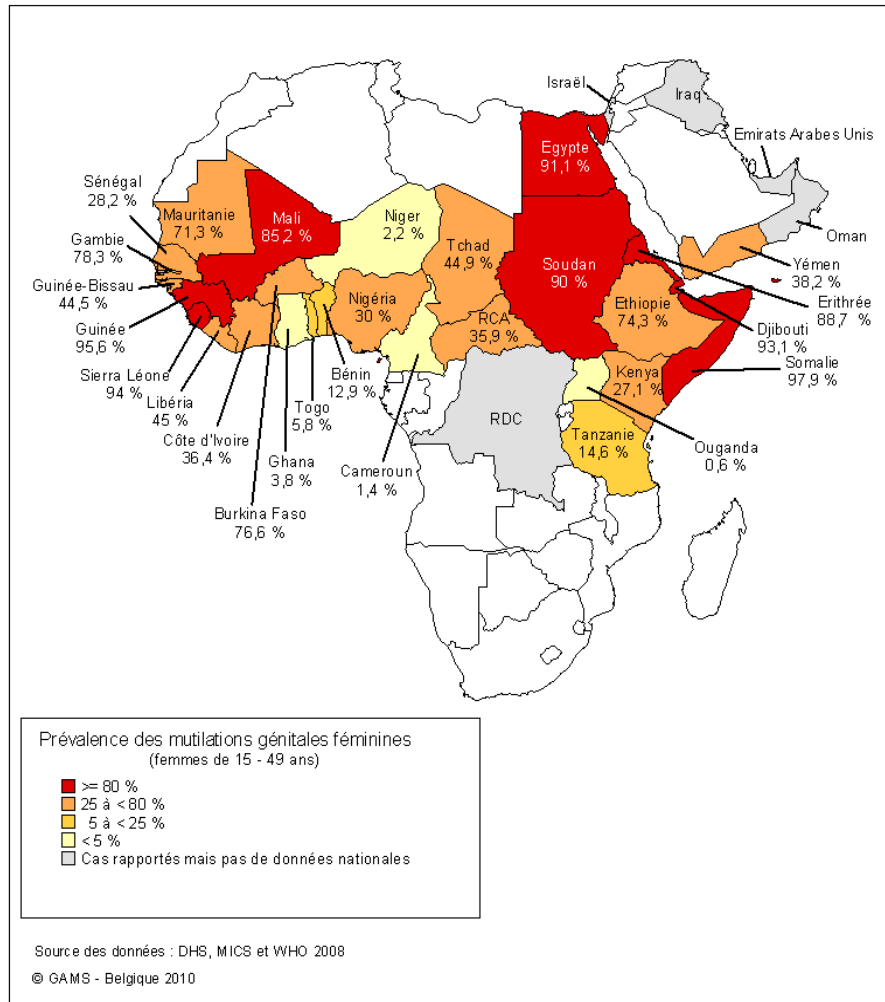
Qui pratique les mutilations sexuelles ?

En Afrique, dans les pays concernés, les mutilations sont en général pratiquées par des vieilles femmes, des accoucheuses traditionnelles ou des barbiers (en Egypte), parfois par des médecins ou sages-

femmes dans une formation sanitaire bien que cela soit interdit par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Dans les pays occidentaux qui accueillent des communautés originaires de ces pays, des fillettes sont encore victimes de mutilations sexuelles. Les familles font appel à une exciseuse expatriée ou envoient en vacances leur fille au pays pour qu'elle subisse l'excision.

Les mutilations sont pratiquées généralement entre 4 ans et 14 ans, mais elles peuvent être aussi réalisées à quelques mois de vie ou juste avant le mariage, selon les cultures. On observe ces dernières années un abaissement de l'âge de l'excision.



Plus de 130 millions de filles et femmes ont subi une mutilation sexuelle féminine en Afrique. 3 millions de petites filles subissent cette pratique chaque année.

Pourquoi cela continue?

Si les mutilations continuent, c'est qu'elles ont un sens pour les communautés qui les pratiquent. De nombreuses raisons sont données, beaucoup reposent sur des croyances, elles peuvent varier selon les ethnies.

ON DIT que les mutilations sexuelles féminines sont imposées par la religion...

EN REALITE: aucune religion n'impose les mutilations sexuelles féminines. Leur origine relève de coutumes préexistantes aux religions. Le Coran n'en parle pas.

ON DIT que l'excision chez la petite fille est l'équivalent de la circoncision chez le garçon.

EN REALITE au niveau anatomique ce n'est pas du tout comparable, l'excision chez la petite fille correspond à la section du pénis chez le garçon

ON DIT qu'il faut respecter coutumes et traditions...

EN REALITE: il existe des coutumes et des traditions bénéfiques pour la santé (par exemple l'allaitement maternel ou le port des nourrissons sur le dos). Il en existe d'autres qui sont très dangereuses comme les mutilations sexuelles féminines.

Quelles sont les conséquences des mutilations féminines ?

Les complications immédiates

- Douleur très intense, accompagnée de peur, d'angoisse pouvant entraîner un état de choc
- Hémorragie risquant d'entraîner la mort
- Infection des plaies
- Rétention des urines
- Lésions des organes voisins

Les complications à long terme

- infections urinaires, génitales
- difficultés à uriner, douleurs pendant les règles, incontinence

- douleur au niveau de la cicatrice, kyste, abcès
- problèmes liés à la grossesse et l'accouchement (travail bloqué, déchirures, fistules)
- troubles de la sexualité (pour les 2 partenaires)
- risque de transmission du VIH

Les conséquences psychologiques

Les mutilations sexuelles peuvent marquer une femme à vie. Les complications psychologiques peuvent être profondément enfouies dans le subconscient de l'enfant.

- troubles du comportement
- perte de confiance dans les êtres aimés (trahison parentale)
- anxiété, angoisse (flash-back)
- dépression

Que dit la loi ?

De nombreux pays répriment les mutilations sexuelles féminines en Europe, mais aussi en Afrique, comme le Sénégal, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, etc...

Différentes conventions internationales ont été ratifiées par de nombreux pays africains comme la convention internationale sur les droits de l'enfant ou la charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

**CONVENTION INTERNATIONALE SUR LES DROITS DE
L'ENFANT (1990)**

Art. 24: Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et prennent toutes les mesures efficaces appropriées en vue d'abolir les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants.

**CHARTRE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES
PEUPLES (1986)**

Art.4: La personne humaine est inviolable. Tout être humain a droit au respect de sa vie et à l'intégrité physique et morale de sa personne. Nul ne peut être privé arbitrairement de ce droit.



Mariage arrangé / forcé

Il faut distinguer le *mariage arrangé* du *mariage forcé*, où un des époux au moins est forcé à contracter le mariage, ou bien est l'objet de pression pour obtenir son consentement. Les conditions qui entraînent un mariage arrangé se retrouvent également dans le mariage forcé, mais la différence tient à une notion de contrainte, certes physique, mais aussi psychologique : c'est le poids de l'environnement, notamment familial, qui renforce la pression sur les personnes concernées. Le mariage arrangé suppose que deux personnes qui se connaissent ou pas sont d'accord pour se marier. Les époux ne se choisissent pas mais sont d'accord pour se marier.

Le *mariage forcé* consiste à marier une personne contre sa volonté, sans son consentement. Il est organisé par les familles qui ne respectent pas voire ne se soucient pas du non consentement de leur enfant. Les jeunes qui tentent d'y échapper sont très souvent confrontés à une rupture familiale avec tous les dangers et les difficultés que cela peut engendrer.

Dans certaines cultures, ce mariage coutumier peut même se décider avant même la puberté, vers l'âge de 10 à 12 ans. Le mari, habituellement plus âgé, est un homme choisi par la famille, dans la même religion, la même famille ou la même ethnie. La fillette ou l'adolescente est alors soumise à des rapports forcés.

Il s'agit d'une pratique traditionnelle répandue en Afrique et en Asie dont les motivations principales pour les familles sont souvent d'ordre économique.

Parfois, les jeunes filles croient qu'elles retournent dans le pays d'origine de leur famille pour des "vacances", alors qu'elles y seront mariées contre leur gré. Ces mariages forcés sont illégaux. Pourtant, ils existent encore. Parce que les femmes ont peur de parler. Ou parce que les autorités du pays d'accueil n'osent pas intervenir dans une "tradition culturelle".

Ce phénomène n'est pas sans conséquence. Ces jeunes filles sont contraintes à des rapports sexuels et des grossesses non désirés, des violences conjugales, des pertes d'autonomie et de liberté. Tous ces

inconvenients les conduisent à des dépressions nerveuses. Ces atteintes à l'intégrité et à la liberté engendrent aussi des chantages affectifs.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le mariage forcé n'est pas encouragé par l'Islam. Il s'agit en fait d'une pratique coutumière et non d'un principe défendu par l'Islam. En effet, le Coran condamne la contrainte qui est la base de tout mariage forcé.

Polygamie

La polygamie ou polygynie désigne la situation dans laquelle un homme dispose au même moment de plusieurs conjointes.

Nombreux sont les pays qui l'autorisent mais cependant ils ne l'encouragent pas ouvertement. Dans les pays à forte population musulmane (à l'exception de la Turquie et de la Tunisie) et quelques pays animistes africains, la polygamie est encore d'actualité. En Utah aux Etats-Unis, il existe encore une communauté, les Mormons, qui pratique la polygamie depuis plus de deux cents ans.

La polygamie n'est pas sans conséquences pour les familles : elle entraîne de nombreuses tensions dans les foyers, notamment entre les coépouses et les enfants. Sans compter, les problèmes d'héritage qui surviennent à la mort du mari.

Dans l'Islam, un homme peut avoir jusqu'à quatre épouses. La polygamie est autorisée mais pas forcément encouragée. D'ailleurs, les foyers monogyniques sont majoritaires et tendent à s'accroître à la suite des luttes menées par les associations et mouvements féministes dans les sociétés contemporaines d'autant que les conditions économiques ne favorisent pas ce genre de régime matrimonial.

Dans les pays occidentaux, cette pratique est très mal perçue et cause d'importants problèmes d'intégration des populations immigrées. Bien que la polygamie soit interdite chez nous, les administrations sont parfois démunies face à ce genre de situations. En effet, il ne s'agit pas seulement de punir les contrevenants mais bien d'orienter les politiques publiques en faveur de l'aide à la « décohabitation » et à la réinsertion des victimes, c'est-à-dire des femmes et des enfants.

